

RESOLUTION N° 001 DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DE TRANSITION

Vu la recrudescence de la violence due à l'infiltration massive des mouvements armés à partir de nos frontières de l'Est et de l'Ouest du pays ;

Compte tenu des pertes humaines élevées et des destructions massives des infrastructures socio-économiques que nous observons ces derniers jours ;

Indignée par l'escalade de la violence et par les bombardements des objectifs civils tels que des quartiers, villages et collines habités, et les attaques des véhicules sur les routes ;

Préoccupée par la violence de certaines déclarations et prises de position aussi partisans les uns que les autres ;

Soucieuse de préserver la sérénité qui commençait à caractériser de plus en plus la classe politique et le peuple burundais ;

L'Assemblée Nationale de Transition,

Réunie à huis clos en séances plénières, en date des 30 et 31 juillet 2002, sous la présidence de son Président l'Honorable Dr Jean MINANI pour mener un débat général sur la question de la sécurité au Burundi et prendre position sur cette question fondamentale, adopte la résolution suivante.

L'Assemblée Nationale de Transition :

1. Réaffirme son attachement à l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi comme base de négociations d'un cessez-le-feu global et permanent ;
2. Condamne énergiquement la recrudescence de la violence dans tout le pays en particulier les bombardements aveugles des quartiers, villages et collines habités, les attaques des véhicules civils sur les routes qui entraînent des pertes humaines très élevées spécialement dans la population civile ainsi que les pillages, les incendies et les destructions massives des infrastructures socio-économiques. Elle adresse ses condoléances à toutes les familles éprouvées, victimes de cette folie meurtrière.
3. Demande aux belligérants d'entamer sans délai la négociation d'un cessez-le-feu qui doit être inclusive.
4. Exige des belligérants l'arrêt des hostilités tout au long des négociations afin d'en assurer la sérénité et donner espoir au peuple burundais.
5. Demande à la classe politique burundaise un sursaut national pour privilégier l'intérêt supérieur de la Nation, pour rechercher le consensus et le compromis en évitant tout discours belliqueux globalisant.

6. Demande aux pays de la sous-région de continuer à soutenir le processus de paix, de décourager et s'abstenir de tout acte susceptible de déstabiliser le Burundi.
7. Demande à la Communauté Internationale de poursuivre ses efforts pour contraindre tous les mouvements armés à rejoindre la table des négociations, d'honorer les promesses de reprise de la coopération avec le Burundi pour éviter de pénaliser la population burundaise qui est très meurtrie.
8. Invite la population à suivre les consignes de sécurité données par l'Administration pour limiter, voire éviter les pertes massives en vies humaines auxquelles nous assistons ces derniers jours et à garder la cohésion malgré les nombreuses sollicitations auxquelles elle fait face pour ne pas servir consciemment ou inconsciemment les desseins et les objectifs de l'ennemi.
9. S'engage à se rendre auprès de la population circonscription par circonscription pour lui apporter un même message de paix, d'unité, de réconfort moral et de solidarité.
10. Estime pour ce faire que tous les Députés doivent transcender leurs divergences politiques et s'unir aujourd'hui plus qu'hier dans leurs diversités pour servir d'exemple à la population.
11. S'engage en outre à entamer une diplomatie dynamique auprès des Parlements des pays voisins, dans la région des Grands Lacs, d'Afrique et d'autres Continents pour les convaincre des dangers réels de la persistance des violences pour qu'ils fassent pression sur les jusqu'aboutistes de la guerre et ceux qui les soutiennent afin qu'ils arrêtent les violences.

Bujumbura, le 31 Août 2002